

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2022

Référence
2022_37

Objet de la délibération
Beffes : Participation financière 2019 pour entretien Loire à vélo

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
31/10/2022

Date d'affichage
31/10/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme Francine MENARD
M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à M. Jean-luc BREDART

A été nommé(e) secrétaire : Mme Julie VANDENBUSSCHE

Objet de la délibération : Beffes : Participation financière 2019 pour entretien Loire à vélo

Madame la Maire donne lecture de la lettre de rappel de paiement du titre 141 émis par la commune de Beffes pour la participation financière de la commune d'Argenvières pour l'entretien de la Loire à vélo de l'année 2019.

Selon les termes de la convention établie par la commune de Beffes et approuvée par délibération 2013_57 du conseil municipal d'Argenvières en date du 14 juin 2013, la participation annuelle est de 750€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **autorise** Madame la Maire à mandater le compte 62878 pour la somme de 750.00 € au titre du paiement de la participation financière de la commune d'Argenvières pour l'entretien de la Loire à vélo de l'année 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 15 Novembre 2022

La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
Mme Julie VANDENBUSSCHE



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 16/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 16/11/2022